

Recueil des Actes Administratifs



Ordre du jour

Comité syndical du 19 février 2018

Séance de 14 heures 30



Procès-verbal du débat de la séance du 29 janvier 2018.....	4
Compte administratif 2017.....	8
Reprise du résultat de l'exercice 2017.....	9
Approbation du budget primitif 2018.....	10
Convention relative aux contributions financières 2018.....	11
Contrat de Ville de Provence-Alpes agglomération Orchestre de quartier année 3	15
Classe à horaires aménagés musicales DIGNE LES BAINS.....	16



SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 19 février 2018 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 31 janvier 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



Procès-verbal Comité syndical du 29 janvier 2018



Le lundi 29 janvier 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire dûment convoqué par courrier du 12 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de la DLVA
Monsieur Denis BOUDIN, Directeur général des services de P2A

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

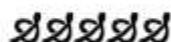
Ordre du jour

Points soumis à l'approbation

Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2017
Débat d'Orientation Budgétaire 2018
Modification du tableau des cadres d'emplois
Modification du RIFSEEP

Point pour information

Bilan d'étape de l'audit diligenté en 2016
Statistiques autour des quotients familiaux
Projet d'établissement 2018-2021



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2017

Le procès-verbal du 4/12/2017 est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Les grandes lignes des orientations budgétaires sont présentées au comité syndical. Elles répondent à l'audit de 2016 et aux préconisations du Ministère suite au renouvellement du classement en 2016. Les orientations accusent une diminution du coût de fonctionnement du conservatoire.

Les recettes prévisionnelles sont détaillées.

Robert Laurenti fait remarquer qu'au niveau des droits d'inscription, il reste un effort important à réaliser d'ici 2020 pour atteindre l'objectif fixé par l'audit à savoir que les recettes propres couvrent 15 % du coût de fonctionnement fixé à 1 800 000 € de l'établissement.

Christine JOLY rappelle que les préconisations de l'audit pour atteindre cet objectif de 1 800 000 € ne dépendent pas du conservatoire mais des financeurs. Dans les questions diverses du présent comité, il est prévu de présenter un bilan d'étape du suivi de l'audit.

François MONIN indique que le montant de la participation départementale est fixée à 590 000 € pour une période transitoire allant jusqu'à 2020. Cette période transitoire doit permettre pour le Département de prendre en charge à partir de 2020 40 % du coût de fonctionnement du conservatoire qui devrait correspondre approximativement au montant actuel de 590 000 €, les 60 % restants étant répartis en fonction du nombre d'élèves sur les agglos. Ces 60 % devraient correspondre à une diminution des participations actuelles des agglos.

Selon François MONIN, il sera nécessaire de faire une réunion technique sur l'évolution annuelle des recommandations de l'audit.

Pour les participations des agglos en 2018, une diminution est enregistrée pour P2A et une légère augmentation pour DLVA, fluctuations liées au nombre d'élèves respectif.

François MONIN fait remarquer que globalement l'effectif est en hausse et plus précisément sur les inscriptions hors des périmètres des agglos, renforçant le nombre d'élèves pris en charge par le Département.

Christine JOLY note une légère augmentation au niveau des CHAM et l'intégration des élèves de l'orchestre de quartier.

François MONIN fait remarquer que malgré la gratuité pour les élèves des CHAM et de l'orchestre de quartier, ces inscriptions sont au cœur des dispositifs de l'Etat et permettent ainsi de consolider sa participation, voire l'augmenter pour 2018.

Eric DOUCET explique la diminution de l'effectif de P2A par le dysfonctionnement de la classe de danse classique qui est en sous-effectif chronique alors cette classe devrait comprendre un effectif de 40 élèves.

La Présidente clôture le débat d'orientation budgétaire.

Modification du tableau des cadres d'emplois

Le dispositif de résorption de l'emploi précaire a été validé par le Comité syndical au bénéfice d'une enseignante qui remplissait les conditions en 2017. Cet agent a réussi l'épreuve de sélection professionnelle. Il est aujourd'hui nécessaire de modifier le tableau des cadres d'emplois en créant un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 15 heures à compter du 1/02/2018. Le poste d'AEA principal de 1^{ère} classe à 15 heures laissé vacant sera supprimé ultérieurement car il est nécessaire de présenter cette suppression préalablement en comité technique. Il est précisé que cette intégration est réalisée sur les qualités professionnelles mais aussi sur la perspective d'un départ à la retraite en 2019 d'un autre enseignant dans la même discipline et positionné sur l'antenne de Manosque. Il sera alors proposé que le temps d'enseignement évoluera à 20 heures avec sans doute des heures supplémentaires en fonction du nombre d'élèves.

François MONIN indique le nombre d'heures supplémentaires est limité à 2 heures hebdomadaires.

Eric DOUCET répond qu'actuellement on est sur 35 heures d'enseignement de flûte traversière sur les deux antennes (20 heures et 15 heures). Pour répondre aux préconisations de l'audit, l'enseignement sera dimensionné sur 25 heures maximum.

La création du poste est soumise à l'avis des élus.

Adopté à l'unanimité.

Modification du RIFSEEP

Lors de la présentation du RIFSEEP le 4/12/2017, une erreur dans les modalités d'application du régime indemnitaire a été commise. Il est donc nécessaire de la corriger de la façon suivante : « en cas d'absence l'IFSE suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et grave maladie ». Cette formulation était celle applicable au précédent régime indemnitaire.

Cette rectification est soumise à l'avis des élus.

Adopté à l'unanimité.

Points pour information

Bilan d'étape de l'audit diligenté en 2016

Les fiches de postes des agents sont distribuées en séance afin de compléter les documents du bilan d'étape de l'audit.

Le bilan d'étape pour l'année 2017 est construit sur 9 axes déclinés en 30 recommandations.

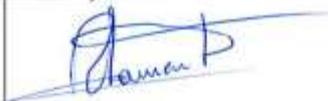
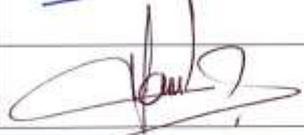
Un tableau de suivi synthétique et des fiches explicatives forment ce 1^{er} bilan. Il en ressort que 60 % des recommandations ont été réalisées, 30 % en cours de réalisation et 10 % non réalisées à ce jour.

François MONIN indique qu'en cas d'impossibilité d'atteindre certains objectifs, il est nécessaire de procéder à un réajustement avant 2020.

Un débat s'engage sur les perspectives.

Il est proposé de remettre à un autre comité syndical l'examen des quotients familiaux et du projet d'établissement 2018-2021.

La séance est clôturée à 17 heures 30

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président Représentant DLVA	
Claude FIAERT, 2 ^{ème} Vice-Président Vice-Président en charge de la culture pour la Communauté d'agglomération Provence Alpes	
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	

Délibération n° D-2018-04

OBJET : Approbation du compte administratif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Le 1^{er} Vice-Président présente les principaux éléments du compte administratif pour l'exercice 2017 sont présentés de la manière suivante :

▪ ***pour la section de fonctionnement***

En recettes, le montant total s'élève à2 410 202,87 €
En dépenses, le montant total s'élève à2 452 992,24 €
Pour 2017, on enregistre un résultat de clôture cumulé de.....217 839,29 €

▪ ***pour la section d'investissement***

En recettes, le montant total s'élève à 105 708,86 €
En dépenses, le montant total s'élève à 98 869,35 €
Pour 2017, on enregistre un résultat de clôture cumulé de 49 547,67 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le compte administratif 2017, joint en annexe, qui est en tout point identique au compte de gestion 2017 de la Paierie Départementale ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 19 février 2018.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD

Délibération n° D-2018 – 05

OBJET : Report du résultat de clôture 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente indique que le compte administratif 2017 laisse apparaître en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **217 839,29 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **49 547,67 €**.

La Présidente propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 217 839,29 € en section de fonctionnement
- 49 547,67 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2017 au Budget primitif 2018 selon les modalités précitées :

- section de fonctionnement 217 839,29 €
- Section d'investissement 49 547,67 €

Résultats du vote :

Nombre de sièges	Collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Provence-Alpes agglo	1	0	0
2	Durance Luberon Verdon agglo	1	0	0
4	Département	4	0	0

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains, le 19 février 2018.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2018-06

OBJET : Budget Primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente présente les différents éléments du Budget Primitif 2018 retracés dans l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2018 en section de fonctionnement tels qu'indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	Durance Luberon Verdon agglomération	Provence-Alpes agglomération	Conseil départemental
Montant participation	74	748 939 €	636 061 €	590 000 €

De voter le budget primitif 2018, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 559 778,92 € pour la section de fonctionnement
- 86 454,28 € pour la section d'investissement

Résultats du vote :

Nombre de sièges	Collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Provence-Alpes aggro	1	0	0
2	Durance Luberon Verdon aggro	1	0	0
4	Département	4	0	0

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains, le 19 février 2018.
La Président du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2018-07

OBJET : Convention relatives aux contributions financières 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu la délibération du 23 mai 2017 relative au financement du conservatoire ;

Exposé des motifs –

La Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention de financement du conservatoire permettant de déterminer les montants de participations des trois financeurs conformément au budget primitif 2018 et leurs modalités de versement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la convention, jointe en annexe, déterminant le montant des contributions des trois financeurs et leurs modalités de versement pour l'année 2018 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 19 février 2018.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.



CONVENTION

Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par M. René MASSETTE, son président, autorisé par délibération de la commission permanente datée du,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par M. Bernard JEANMET-PERALTA, son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ...,

La Communauté d'agglomération Alpes-Provence, représentée par Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ...,

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Mme Brigitte REYNAUD, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 19 février 2018.

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2018 de l'article 13.3 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

« Pour les exercices 2017 à 2020, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »

Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2018

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2018 :

Collectivité membre	Contribution en fonctionnement
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	748 939 €
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	636 061 €
Département des Alpes-de-Haute-Provence	590 000 €

Article 3 : CALENDRIER DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS :

Le versement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

ARTICLE 3.1 : pour l'année 2018

	Durance Luberon Verdon Agglomération	Provence Alpes Agglomération	Conseil départemental
Emission mandat	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
2 janvier			295 000
24 janvier	184 236,75		
Semaine 8		159 015,25	
Semaine 17	188 234,09		
Semaine 20		159 015,25	295 000
Semaine 30	188 234,08		
Semaine 34		159 015,25	
Semaine 39			
Semaine 43	188 234,08		
Semaine 47		159 015,25	
Participation totale	748 939,00	636 061,00	590 000,00

ARTICLE 3.2 : pour les années 2019 et 2020

Collectivité membre	Date	Pourcentage de participation
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte, 50% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 3	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 10	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 19	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 23	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 26	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 32	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 36	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 45	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 49	Solde de l'année en cours

Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Mme la Payeuse départementale, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne en quatre originaux, le

Le Président du Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence,

René MASSETTE.

Le Président de la Communauté
d'agglomération Durance Luberon Verdon,

Bernard JEANMET-PERALTA.

La Présidente de la Communauté
d'agglomération Provence-Alpes,

Patricia GRANET-BRUNELLO.

La Présidente du syndicat mixte,

Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2018-08

OBJET : Contrat de ville de Provence-Alpes agglomération
Orchestre à de quartier-Année 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

L'orchestre de quartier mis en place par le conservatoire en partenariat avec l'école du Pigeonnier à Digne-les-Bains dans le cadre du Contrat de ville entre dans sa troisième année de fonctionnement à la rentrée prochaine.

La Présidente propose de reconduire cette action pour la rentrée de septembre 2018 dont le coût s'élève à 13 998 €.

Six enseignants qualifiés interviendront dans cette action.

Un dossier de demande subvention sera déposé auprès des services de l'Etat sollicitant les participations de l'Etat, de la CAF et de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la reconduction pour la rentrée de septembre 2018 de l'orchestre de quartier du Pigeonnier dans le cadre de la Politique de la Ville selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Etat - Politique de la Ville	3 700 €
Provence Alpes agglomération	2 400 €
Caisse d'allocations familiales	1 900 €
Autofinancement par le Conservatoire	5 998 €
Montant total de l'action	13 998 €

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 19 février 2018.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD

Délibération n° D–2018–09

OBJET : Classes à horaires aménagés musicales – Digne-les-Bains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges ;

Exposé des motifs –

La Présidente présente le projet de mise en place de classes à horaires aménagés musicales à dominante jazz et musiques actuelles au collège Gassendi à Digne-les-Bains dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

Une convention annuelle précisant le contenu pédagogique et détaillant les modalités d'interventions sera réalisée entre l'établissement et le conservatoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la mise en place de classes à horaires aménagés musicales au collège Gassendi à Digne-les-Bains ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 19 février 2018.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD